Vos effets personnels

Vous êtes responsable de vos effets personnels. Si possible confiez-les à vos proches.

Seuls les moyens de paiement en cours de validité peuvent être déposés au coffre.

Pour récupérer votre dépôt, la régie des dépôts de l'hôpital Saint-André se tient à votre disposition **du lundi au vendredi,** de 9h à 16h sur présentation d'une carte d'identité ou sur procuration.

Informations aux accompagnants

Pour favoriser le bon déroulement des soins, nous vous demandons de respecter ces quelques consignes:

Le nombre d'accompagnant est limité à 2 personnes.

Néanmoins, durant les soins aucune personne n'est autorisée à être présente (sauf cas particuliers : mineurs, interprètes...)

- Par respect pour l'intimité des patients et pour préserver le secret médical, aucune personne n'est autorisée à circuler dans le service sans y avoir été invitée.
- Pour raison médicale ou de service les visites peuvent être interdites ponctuellement.

Nous veillons à vous informer régulièrement. Vous pouvez aussi solliciter les professionnels présents à l'accueil, en sachant que la priorité reste les soins.

Vous pouvez également vous informer par téléphone.

Nous vous rappelons que : le manque de respect (paroles, gestes ou menaces) envers le personnel hospitalier, chargé d'une mission de service public, est puni de 7 500 euros d'amende (article 433-5 du Code Pénal).

Formalités administratives

Il vous sera demandé de présenter vos cartes d'identité, vitale et mutuelle valides afin d'effectuer votre admission.



L'aspect administratif peut paraître secondaire mais il est indispensable pour garantir le bon déroulement de votre prise en charge.

Ces documents administratifs **sont remis immédiatement** après l'admission dans vos effets personnels (poche bleue) ou à votre famille à votre demande. Pour votre sécurité, lors de votre admission, **un bracelet comportant votre identité** vous sera mis.

Selon la loi du 4 Mars 2002 vous pouvez nommer **une personne de confiance** (loi du 04-03-2002). Cette personne sera l'**interlocuteur privilégié** de l'équipe.

L'équipe du service des urgences

Équipe médicale

Dr Isabelle Faure, chef de service

Équipe paramédicale

Caroline Roux, Jocelyne Darboucabe, cadres de santé, unité 32-UHU Service social: 05 56 79 57 73

Équipe de liaison de psychiatrie de Charles Perrens Équipe de Liaison et de Soins en Addictologie (ELSA) Équipe mobile de gériatrie

Pour nous contacter

Accueil des urgences : 05 57 82 07 70 Secrétariat des urgences : 05 56 79 58 42 Unité 32 - UHU : 05 56 79 57 32

Groupe hospitalier Saint-André 1, rue Jean Burguet 33075 Bordeaux cedex



Pôle urgences adultes

Unité des urgences adultes et de permanence d'accès aux soins de santé (PASS)

Accueil aux urgences

de Saint-André



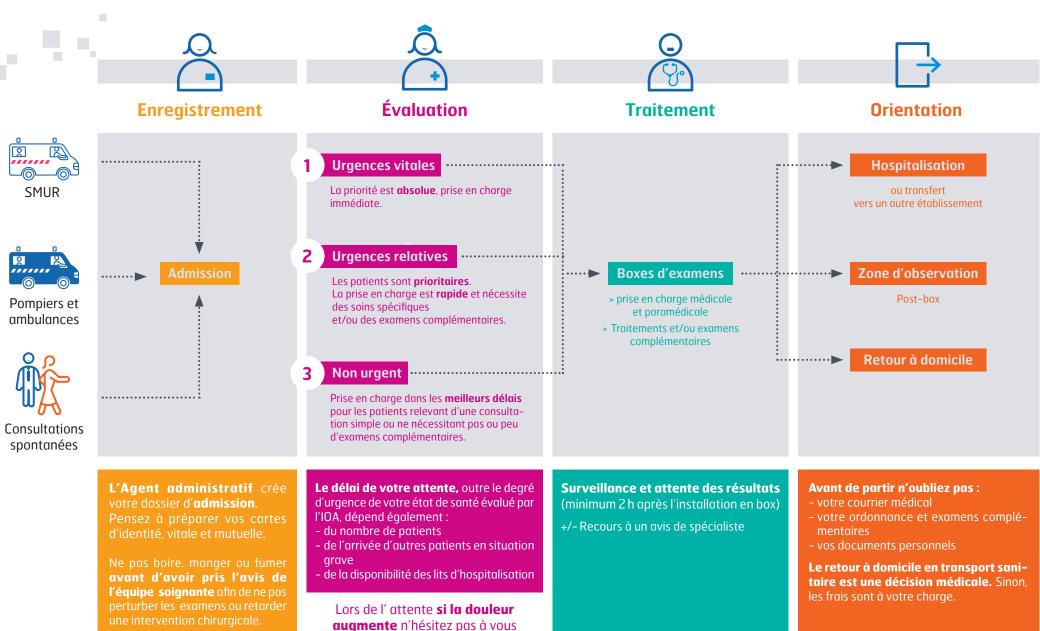
Toute entrée dans le service est soumise à autorisation médicale

Le délai de votre attente dépend du degré d'urgence de votre état de santé évalué par l'Infirmier(e) Organisateur de l'Accueil (IOA)

www.chu-bordeaux.fr www.chu-bordeaux.fr

Accueil aux urgences

- Toute entrée dans le service est soumise à autorisation médicale
- Le délai de votre attente dépend du degré d'urgence de votre état de santé évalué par l'Infirmier(e) Organisateur de l'Accueil (IOA)



adresser à l'IOA.